



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

11 SEP. 2023

Dossier suivi par : Irène GOURAUD
Tél : 04 72 61 37 79

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Augmentation de l'activité de la société AV LAQUAGE

Localisation : 31b Avenue ZAC de Chassagne à Ternay

Pétitionnaire : M. QUEVAL Bob

Réception du dossier complet le : 29 août 2023

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-053

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 4 octobre 2023.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation,


L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE